

## CPD Orthophonistes de Moselle

30 Mai 2022

### 1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 22 novembre 2021 :

Relevé de décisions approuvé par la section professionnelle et la section sociale.

### 2. Recomposition de la section sociale :

Nouvelle composition de la section sociale. Changement trop récent pour pouvoir mobiliser les membres à la participation de la commission paritaire.

La section professionnelle avertit les membres de la section sociale du changement de la composition de la section professionnelle.

### 3. Désignation du président de la section sociale :

Pascal Dupic, responsable santé Mutualité Agricole, assurera la présidence de la section sociale pour cette séance.

### 4. Analyse du tableau de bord et précision sur le versement du DIPA :

- **Taux de FSE** :94% : très bon taux de télétransmission. Progression de la FSE de plus de 30%.
- **Rejets** : 2 ,23% : Baisse ½ point. Les rejets les plus importants sont surtout liés à la BDO. Factures incompatibles type contrat représentent 26% des rejets.

---

#### Conseils aux orthophonistes :

- Fiabiliser la facturation avec ADRI ou vérifier les droits sur Ameli pro si pas d'accès au service ADRI.
  - Sensibiliser les patients à la mise à jour régulière de leur carte vitale.
  - Opérer les changements nécessaires suite aux messages de rejets.
- 

**Important** : Concernant la C2S, c'est la date d'accord préalable qui prévaut, et pour les actes non soumis à la DAP, c'est la date de prescription qui prévaut. Pour la MSA, c'est la date d'exécution du premier acte qui prévaut et pour les actes isolés la date de l'acte.

- **ADRI** : 73% d'utilisation alors que tous les orthophonistes de Moselle possèdent un logiciel métier équipé. La section professionnelle avertit sur certaines difficultés rencontrées lors de la vérification ADRI.
- **SCOR : 95%** : 15 orthophonistes ne transmettent pas par SCOR. Les services de la CPAM se rapprochent au cas par cas des collègues. Progression nette de l'utilisation de SCOR.
- **DIPA** :
  - ✓ 157 professionnels ont fait la demande soit un montant de 181 978€. 100%
  - ✓ 103 professionnels ont un indu soit un montant de 68 415€. 66%
  - ✓ 2 professionnels sans indu ni régul. 1%
  - ✓ 52 professionnels concernés par une régul. 33%

Poids des indus sur le montant total versé 37,6 %.

- Montant moyen DIPA versé 1159€
- Montant moyen DIPA indu 664€
- Montant moyen DIPA régul 994€
- Montant moyen DIPA net 1053€.

Montant total DIPA :

- 181 978€ versés
- 68 415€ indus
- 51 705€ régul
- 165 268€ net

##### **5. Point de situation sur le versement du FAMI:**

247 orthophonistes ont reçu le FAMI sur 310 installés. Cette année aucun indicateur n'a été neutralisé. Indicateur taux de FSE pas neutralisé par la CNAM concernant notamment l'EXO3.

---

#### **[En cas de réclamation](#)**

La démarche doit être individuelle et la contestation argumentée par l'apport d'éléments justifiant la démarche. La réclamation doit être adressée au service Relation profession de santé à l'adresse suivante :

***[rps.cpam-moselle@assurance-maladie.fr](mailto:rps.cpam-moselle@assurance-maladie.fr)***

---

##### **6. Mon espace santé :**

L'objectif est de développer l'usage du numérique dans le système de santé français. Mon espace santé est composé :

- **Un dossier médical** alimenté par les PS et les patients. Le patient pourra interdire l'accès à certains documents.
- **Une messagerie sécurisée** permettant les échanges entre patient et PS. Le professionnel de santé sera à l'origine du contact et clôturera la conversation.
- **Un catalogue de services.**

La création de Mon espace santé se fera par défaut, sauf opposition de la personne. Notification à l'utilisateur par envoi de mail et envoi de courrier. L'utilisateur muni de ses codes et de sa carte vitale pourra compléter son profil et y ajouter des documents.

Cet espace sera accessible sur Google ou via une application mobile.

Plateforme support pour les PS : 3608

## **7. Exercice coordonné en Moselle :**

- **CPTS :**

2 CPTS en fonctionnement :

- ✓ CPTS Metz et environ
- ✓ CPTS du Saulnois

3 CPTS avec lettre d'intention validée :

- ✓ CPTS de Phalsbourg-Sarrebourg
- ✓ CPTS Thionville EST
- ✓ CPTS Vallée de la Nied

1 CPTS en projet : CPTS Moselle 3 Vallées

2 CPTS en réflexion :

- ✓ CPTS Sarreguemines
- ✓ CPTS Bitche

154 MSP (sous contrat avec assurance maladie) et 3 dont le projet est avancé.

## **8. Information sur la plate-forme Prévention soins en orthophonie :**

La CPAM de Moselle s'engage à communiquer sur le dispositif et propose d'organiser un webinaire à destination des orthophonistes, des médecins et des pharmaciens.

## **9. Divers :**

Précisions sur les prises en charge concomitantes entre le libéral et les structures.

La section professionnelle demande à la section sociale l'obtention d'un document officiel sur la conduite à tenir en cas de prise en charge concomitante. Les interlocuteurs de la section sociale déplorent la rupture du parcours de soin lors des périodes de vacances des structures mais les séances qui pourraient être effectuées en libéral avec une ordonnance ne devraient pas être facturées à la CPAM. Un échange à ce propos avec l'ARS doit être envisagé.

La section professionnelle demande à connaître le nombre de maîtres de stages en zone très sous-dotées ayant bénéficié des aides.

**10. Prochaine réunion de la commission :**

Lundi 12 décembre 2022

Fin de la commission à 12h15.

*Pour la section professionnelle  
Sara Bragard*